

AVIS

Cour provinciale du Manitoba (Centre de Winnipeg)

Objet : Audience de fixation du rôle en après-midi (projet pilote)

Le 15 juillet 2015, la Cour provinciale du Manitoba (Centre de Winnipeg) a mis sur pied une audience de fixation du rôle en après-midi. L'audience de fixation du rôle en après-midi commençait à 13 h 45 à la salle d'audience 403. Après examen et dans le but de simplifier le processus, la comparution à 13 h 45 à l'audience de fixation du rôle sera éliminée à compter du 12 janvier 2016.

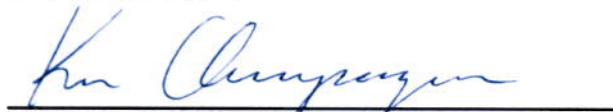
Les salles 303, 308, 401 et 403 continueront à servir en après-midi pour les audiences décisionnelles et les sessions extraordinaires de cautionnement réservées par le coordonnateur des audiences décisionnelles le mardi, le mercredi et le jeudi. Chaque audience commencera à 14 h.

Quand les causes sont prêtes pour la détermination de la peine durant n'importe quelle audience décisionnelle de l'après-midi (salles 303, 308, 401 et 403) le mardi, le mercredi ou le jeudi, les avocats auront convenu d'une date (les dates disponibles sont indiquées sur le site Web des tribunaux ou peuvent être obtenues auprès du coordonnateur des audiences décisionnelles) et auront reçu une confirmation du coordonnateur des audiences décisionnelles. Une fois que la date de détermination de la peine a été confirmée par le coordonnateur, les causes devront être renvoyées à 14 h, à la date prédéterminée inscrite au rôle du coordonnateur des audiences décisionnelles. Vous pouvez communiquer avec le coordonnateur des audiences décisionnelles par téléphone au 204 945-6712 ou par courriel à l'adresse earlypcdispos@gov.mb.ca.

Les dates devraient être planifiées et confirmées avec le coordonnateur des audiences décisionnelles avant d'être fixées.

À 13 h 30 le jour de la détermination de la peine, les avocats et les accusés peuvent connaître la salle d'audience désignée en consultant les babillards de la Cour provinciale situés au premier et au troisième étage. Les babillards se trouvent juste en face des ascenseurs. Peu après 13 h le jour de la détermination de la peine, vous trouverez également les rôles d'audience sur le site Web des tribunaux au <http://www.manitobacourts.mb.ca/provincial-court/courtroom-assignments-of-disposition-coordinator-s-docket/>.

DÉLIVRÉ PAR :



**Ken Champagne, juge en chef
(Manitoba)**

DATE : le 6 janvier 2016